Miloud Tounzi dépose plainte pour violation de secret de l'instruction et recel

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 17-11-2007 17:27:06

M. Miloud Tounzi, dont le nom a été cité dans le cadre de l'affaire Ben Barka, a déposé plainte, mardi dernier, entre les mains du procureur de la République de Paris, du chef notamment de violation de secret de l'instruction et recel, apprend-on vendredi soir auprès de ses avocats, Me Andaloussi au Maroc et Me. Clément en France.

M. Miloud Tounzi, dont le nom a été cité dans le cadre de l'affaire Ben Barka, a déposé plainte, mardi dernier, entre les mains du procureur de la République de Paris, du chef notamment de violation de secret de l'instruction et recel, apprend-on vendredi soir auprès de ses avocats, Me Andaloussi au Maroc et Me. Clément en France.

"C'est avec la plus grande stupéfaction que le 19 octobre dernier, M. Miloud Tounzi a appris par M. Joseph Tual, journaliste à France 3, qu'un mandat d'arrêt international allait être remis contre lui dans le cadre de l'affaire Ben Barka", souligne M. Clément dans un communiqué dont la MAP a eu copie.

"Monsieur Tounzi a été d'autant plus choqué qu'il n'a jamais fait l'objet de la moindre convocation par le magistrat en charge du dossier, M. Patrick Ramaël et que M. Tual lui a même précisé qu'il disposait d'une +fenêtre de passage+ de cinq jours pour quitter le Maroc", ajoute l'avocat.

Et de rappeler que trois jours plus tard, ce même journaliste, "faisant fi de la présomption d'innocence, présentait M. Tounzi, sur France 3, comme +le principal organisateur de l'enlèvement+ de Mehdi Ben Barka".

Dans ces conditions, indique M. Clément, "M. Tounzi s'interroge sur les complicités qui pourraient exister entre les différents protagonistes de ce dossier judiciaire vieux de trente-deux ans".

MAP